



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents ou représentés : 9

Le conseil municipal, convoqué par courrier électronique du 28/11/2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gavaudun le vendredi 30 novembre 2018 à 20h30 sous la présidence d'Eric Congé, maire.

Présents : Eric Congé, maire, Marie-Claude Chabeaud, adjointe, Serge Capmas, adjoint, Brigitte Fevrij conseillère déléguée aux relations humaines.

Les conseillers municipaux : Claudie Blot, Pèire Boissière, Marie-France Durand, Adrien Teysseidou, Sandrine Blot.

Absente excusée :

- Mélanie Wolfer

Secrétaire de séance : Sandrine Blot

Ordre du jour

- École : projet de regroupement
- Agent recenseur
- SDEE 47 : conventionnement
- CLECT : délibération zone activité économique
- Accueil château : projet
- Divers

Le compte rendu de séance du 28 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I - PREAMBULE

1 – École - projet de regroupement

Les conseillers ayant assisté à la dernière réunion organisée par la municipalité de Lacapelle-Biron font un exposé de la situation.

Le risque de fermeture de poste lié à une baisse d'effectif sur la commune de Lacapelle-Biron a amené les élus, avec l'appui de l'inspecteur d'académie, à envisager de rejoindre le regroupement pédagogique intercommunal des communes de Blanquefort sur Briolance et de Gavaudun (RPI voisin). Ce projet, demande l'adhésion des élus et des enseignants de Lacapelle-Biron au projet pédagogique existant (Blanquefort/Gavaudun).

II - DELIBERATIONS :

1 - Délibération N° 37 - 2018 / Décision modificative N° 1

M. le maire informe les conseillers de la nécessité de faire une modification du budget primitif :

- ouvrir des crédits au chapitre 21 (immobilisation corporelles) pour le montant de + 2 500 €
- diminuer les crédits à l'opération 64 (bâtiments communaux) pour le montant de – 2500 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition

2 - Délibération N° 38 -2018 / Projet accueil château – Choix esquisse

M. le maire présente le projet d'accueil du château. Trois esquisses ont été réalisées par l'architecte M. SALMON.

Votes du conseil municipal :

- Esquisse 1 : 7 Voix
- Esquisse 2 : 0 voix
- Esquisse 3 : 0 voix
- Absentions : 2 voix

L'esquisse N°1, qui a été choisie, fera l'objet d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, autorisation DREAL).

3 - Délibération N° 39 - 2018 / Accueil du château - Demande de subventions

M. le Maire, après avoir présenté le projet d'accueil et que l'esquisse N°1 ait été choisie, propose de demander des subventions :

| | | |
|-------------------------|-------------|--------------|
| - Coût du projet | 300 000 €HT | 360 000 €TTC |
| - DETR | 120 000€ HT | |
| - Conseil Régional | 60 000€ HT | |
| - Conseil Départemental | 30 000€ HT | |
| - SMAVLOT (Europe) | 25 600€ HT | |
| - Autofinancement | 64 400€ HT | 124 400€ TTC |

La réalisation du projet n'étant envisageable que si, et seulement si, le projet est subventionné à hauteur de 80%. M. le maire indique que le délai de dépôt des factures est fixé à octobre 2020 et qu'il fera une demande de permis de construire dès l'obtention des demandes de subventions.

La municipalité a pour volonté de ne pas augmenter le niveau d'imposition de ces habitants et M. le maire s'engage ici à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôt d'ici la fin de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les demandes de subvention.

4 – Délibération N°40-2018 / Zone d'Activité Économique CLECT

La compétence ZAE étant devenue communautaire, la commission CLECT a eu pour mission d'évaluer le prix de transaction de 2 zones d'activités économiques appartenant à Monflanquin et revenant à la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord.

La commission a établi un rapport où elle fixe le prix de rachat de Piquemil 2 et Lidon 2 à 8€/m².

- Montant maximal pour Lidon 2 : 213 928 €
- Montant maximal pour Piquemil 2 : 83 106 €

M. le maire soumet au vote le rapport qui fixe le prix d'évaluation de la transaction.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 2/10/2018

5 - Délibération N° 41-2018 / Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergénique »

M. le maire informe les conseillers :

- que le SDEE47 adhèrent d'un groupement de commandes départemental va adhérer à un nouveau groupement de commandes géré au niveau de la région Nouvelle Aquitaine
- que la fin des tarifs réglementés en 2020 implique que le SDEE devra se positionner face aux nouveaux marchés d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'adhésion du SDEE au nouveau groupement de commandes pour l'achat de fournitures électriques
- d'autoriser le SDEE à la participation aux nouveaux marchés d'électricité
- donne mandat au président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante.

6 - Délibération 42 - 2018 / Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau 47 à compter du 1er janvier 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau 47

Donne son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2 de ses statuts à compter du 1er janvier 2019 aux communes :

Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, Le Mas d'Agenais, Nérac (centre ville), Montpouillan, CDC Fumel Vallée du Lot 13, SI Mas d'Agenais, SI Xaintraille-Montgaillard.

- Valide les modifications des statuts du syndicat Eau 47 à effet du 1er janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée.

-Considérant la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau 47 et ses statuts,

-Considérant que le Syndicat Eau 47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier,

le conseil municipal, qui est appelé à se prononcer, donne son accord, pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau 47 dans le cadre de l'article 2.1 de ses statuts, à compter du 1er janvier 2019 aux communes de Blanquefort sur Briolance, Clairac, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Laparade, Monsempron-Libos, Montayral, Mongaillard, Montpouillan, Pompiéy, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite et Sauveterre-la-Lémance.

-- Donne pouvoir au maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant

- Mandate le maire pour informer le Syndicat Eau 47 de cette décision.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

7 - Délibération N°43 – 2018 / Nomination agent recenseur vacataire

M. le maire informe le conseil municipal que la commune de Gavaudun fait partie des communes devant être recensée en 2019. Il rappelle l'importance que revêt ce recensement car le nombre d'habitants conditionne les dotations de l'état durant 6 ans. Pour information, au dernier recensement, il a été effectué 280 bulletins individuels et 214 feuilles de logement.

Proposition de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2019 :

Agent recenseur désigné : M. BRIGAS Alain pour la période du 02 janvier au 28 février 2019

La rémunération de l'agent recenseur a été fixée à :

- 2.50€ / bulletin individuel rempli

- 1.00€ / feuille de logement remplie

- La collectivité versera un forfait de 140,00 € pour les frais de transport et de formation.

Coordonnateur d'enquête désigné : Madame Chabeaud Marie-Claude. Elle bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

8 - Délibération N° 44 – 2018 / Décision modificative N° 3 budget lotissement – Ecritures budgétaires de fin d'année

M. le maire informe les conseillers de la nécessité de faire une modification du budget primitif :

- Investissement :

Dépense compte 3351 opération 040 : + 5 000,00 €

Recette compte 021 : + 5 000,00 €

- Fonctionnement :

Dépense compte 023 : + 5 000,00 €

Recette compte 7133 opération 042 : + 5 000,00€

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification.

9 - Délibération N° 45 – 2018 / Amendes de police travaux sécurité école.

M. le maire présente au conseil les travaux de sécurisation de l'entrée de l'école, du château et de la salle des fêtes.

Pour financer ces travaux, il propose de demander une subvention au Conseil Départemental sur les amendes de police.

| | | |
|------------------|------------|-------------|
| Subvention | 6 080 €HT | |
| Autofinancement | 10 920€ HT | 14 320 €TTC |
| Coût des travaux | 17 000 €HT | 20 400€TTC |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

III - AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1 – Parking cimetière de Laurene : rencontre avec le futur propriétaire la semaine prochaine.

2 – Bois du Mayne

La lisière du bois devra être coupée très rapidement.

3 – Panneaux de signalisation

a) Le maire est interrogé sur la nécessité d'un tel déploiement.

b) Le maire est interpellé sur la piétonisation de la rue récemment pavée.

4- Chemins ruraux / Chemins de randonnées

Nuisances dues à la circulation de véhicules à moteur sur certaines de ces voies communales.

Pour des raisons de sécurité (vitesse excessive) et de dégradation (érosion), ces chemins communaux feront l'objet d'une circulation réglementée. Celle-ci reste à définir.

Fin de la réunion à 23h30